

Le Tarif extérieur commun (TEC) de la CAE

Version 1.0 · En vigueur depuis le 11 octobre 2026 · Code de vérification **ET2Y-6MMW**

Le TEC de la CAE applique des bandes tarifaires aux importations en provenance de pays hors CAE, avec des listes de produits sensibles traités différemment selon les États partenaires.

Principe

Le TEC de la CAE est structuré en bandes tarifaires appliquées selon la catégorie du produit (matières premières, biens intermédiaires, produits finis). Une liste de produits sensibles fait l'objet de taux spécifiques, distincts des bandes générales, pour protéger certaines filières locales.

Ce qui varie

Les taux exacts par bande, la composition de la liste sensible et les dérogations transitoires accordées à certains États partenaires évoluent par décision du Conseil des ministres de la CAE. Ce guide ne reproduit pas de taux chiffrés : consultez le simulateur de droits et taxes de la plateforme et la publication officielle du TEC pour l'année en cours.

Où vérifier

Le Secrétariat de la CAE et les administrations fiscales nationales (KRA, TRA, URA, RRA, OBR, DGDA) publient les mises à jour du TEC et leurs notes d'application.

Sources

1. EAC Customs Union, East African Community (eac.int) , consulté le 11 octobre 2026
<https://www.eac.int/customs>

Document d'information établi à partir des sources citées. Seuls les textes officiels et les décisions des administrations compétentes font foi. Vérifiez la version en vigueur avec le code QR.

